

LA DÉVALUATION PAR ESTEVE

MÉFIONS-NOUS, le passage d'ENDEN-RH à ESTEVE ne se limite pas à un simple changement d'applicatif !

CE QUE PRÉSENTE LA DGFIP AU RÉSEAU

- Une uniformisation de l'évaluation par l'outil interministériel ESTEVE,
- Un entretien et une évaluation par le supérieur hiérarchique direct de catégorie A (N+1),
- Une validation de l'évaluation par l'autorité hiérarchique N+2 (supérieur hiérarchique direct du N+1),
- Des recours uniquement en national, désormais possible pour chaque élément de l'évaluation (toute rubrique ou croix).

CE QUI CHANGE :

- **Pour les A :** suppression du tableau synoptique et rubrique management renforcée
- **Pour les B :** suppression de l'évaluation intermédiaire (contrôleur d'assiette)
- **Pour les B et les C :** réponse binaire (oui / non) sur la capacité à exercer des fonctions dans la catégorie supérieure

CE QUE DEMANDE LA DGFIP AUX ÉVALUATEURS

Lors de ces formations de dernière minute, les RH du VAL DE MARNE ont présenté les réelles attentes de la direction :

- Faire adhérer les agents au nouveau dispositif en prétextant une harmonisation interministérielle, pour crédibiliser les CREP de la DGFIP, considérés comme trop favorables (nous serions donc surévalués),
- Faciliter les détachements vers les autres ministères et la sélection des mutations internes DGFIP, dites « au choix » (postes à profil),
- Faire basculer les croix du tableau synoptique vers des niveaux moins élevés, à la mise en place d'ESTEVE,
- Rappeler le principe de l'annualité des évaluations avec une remise en cause chaque année,
- Limiter les dévaluations en cas de contestation manifeste des évalués, quitte à retenter l'année suivante.

CE QU'EN PENSE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 94

- Les évaluateurs sont mis en porte-à-faux, pour faire appliquer le nouveau dispositif sans faire augmenter le nombre de recours. Coincés entre le marteau et l'enclume, il seront eux-mêmes évalués sur leur capacité à faire avaler des couleuvres,
- L'absence de communication de la direction auprès de tous les agents ne fera qu'amplifier ce phénomène,
- Les évalués subissent une régression de leurs droits et sont soumis à plus d'arbitraire dans leur avancement (liste d'aptitude et tableau d'avancement) et dans leur mobilité (mutation à profil),
- Sans harmonisation départementale, les personnels seront traités de façon inégalitaire, « à la tête du client » et par « affinités » avec les supérieurs hiérarchiques,
- La direction cherche à se donner des marges de manœuvre pour garder les personnels sous pression et à terme introduire le RIFSEEP.

CE QU'IL FAUT FAIRE !!!

Résister, ne vous laissez pas intimider :

- N'accepter aucun recul de votre évaluation par rapport à l'année précédente que ce soit en appréciation, en croix et quelle que soit la rubrique,
- Déposer un recours auprès de l'autorité hiérarchique puis en CAP (cliquer sur l'onglet « recours » sur ESTEVE)

La CGT est à vos côtés : n'hésitez pas à contacter la CGT Finances publiques 94 (lecture du CREP, rédaction du recours ...).